



Capital de 4.000.000Fcfip
Ridet 086611.001
BP 3820 - 98846 NOUMEA
Tél : 28-17-27 - Fax: 28-98-13

NIRéf. : CO5502

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE
DE L'INSTALLATION D'EPURATION DES EAUX USEES de type
BIODISQUE
DES BATIMENTS ALTHUS, BALTHUS, DOMUS ET APICIUS**

Entre les soussignés

AGENCE GENERALE SYNDIC

Pour le syndic des copropriétaires de la résidence
ALTHUS BATUS DOMUS APICIUS
Ci-après dénommée « le souscripteur »,

Et

EPUREAU SARL

20 rue Descartes, Ducos 5 - BP 3820 - 98846 NOUMEA CEDEX
Représentée par sa gérante Madame Gaëla MARCHAL
Ci-après dénommée « le titulaire »,

d'une part

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit,

CO5502

17/02/2014

CO5502

17/02/2014

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'entretien et de maintenance de l'installation d'épuration des eaux usées de **LES BATIMENTS ALTHUS, BALTHUS, DOMUS, APICIUS à Nouméa - 341EH**

Les installations comprennent

- Un décanteur digesteur de 20m3
- Une unité biodisque MSE 1340m²
- Un décanteur lamellaire 24m²
- Un poste de relevage des flocants
- Une armoire de commande électrique

ARTICLE 2 - ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT - DUREE

Le présent contrat entre en vigueur à la signature du présent contrat pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception 90 jours au moins avant la date de renouvellement.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Les prestations du titulaire comprennent les opérations suivantes :

- Décanteur digesteur

Chaque semaine

- Contrôler le volume des boues et préconiser une vidange si nécessaire

- Biodisque

Chaque semaine

- Nettoyage général au jet d'eau
- Vérifier le bon fonctionnement du motoréducteur
- Contrôler le bon fonctionnement de la pompe de recirculation des boues
- Relevé des compteurs horaires des organes mécaniques et relevé du débitmètre
- Contrôler l'état mécanique de l'ensemble des moteurs, remplacer éventuellement les pièces défectueuses
- Contrôler le bon fonctionnement de l'appareillage électrique

Chaque trimestre

- Analyse ponctuelle de l'effluent de sortie (pH, MES, DBO5, DCO - les frais d'analyses compris dans le présent contrat = 14 000FHT/trimestre)

Chaque année

- Contrôler l'état mécanique et électrique de l'installation : remplacer éventuellement les pièces défectueuses
- Maintenance des équipements mécaniques (roulement, graissage, garniture....)

- Vérification du bon passage écoulement des eaux dans les canalisations
- Vérification du circuit d'alimentation électrique

5 - SAVOIR, ON ALIMENTATION DES Fournitures

Chaque semaine

- Contrôle du bon fonctionnement des 2 pompes
- Contrôle du déclenchement des poires de niveau
- Nettoyage général au jet d'eau (sous réserve de la présence d'un point d'eau à proximité de l'ouvrage)

6 - Divers

Chaque année

- Contrôle et reprise des peintures anti-corrosions
- Un bilan qualité 24 heure (DBO5, DCO, MES, pH, débit) en sortie (73 500 FHT/an : sera facturé après envoi du rapport = non compris dans le présent contrat)

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU SOUSCRIPTEUR - pour mémoire

Le souscripteur devra :

- Prendre en charge les dépenses d'énergie, le bilan 24h (73 500FHT/an)
- Prendre en charge les vidanges sur un planon de 40m3 par an soit 708 000 FHT/an
- Supporter le coût des pièces de rechange,
- Prendre en charge toutes redevances, indemnités, frais à quelque litre que ce soit, occasionnées par l'existence ou le fonctionnement des installations,
- Indiquer au titulaire toutes augmentations d'équivalents habitants (E.H.) en plus de ceux prévus normalement pour l'installation,
- Désigner un responsable mandaté pour assurer les interventions courantes.

ARTICLE 5 - DELAIS D'INTERVENTION

En cas d'urgence, en dehors des visites mensuelles et du cadre du contrat, à la demande du souscripteur, le titulaire interviendra sur le site dans un délai maximal de 48 heures. Dans ce cas, le déplacement et l'intervention seront facturés uniquement dans le cas où la remise en état sortirait du cadre de l'entretien courant de l'installation.

ARTICLE 6 - FOURNITURES

Le titulaire approvisionnera les fournitures de lubrifiants et peintures nécessaires à la maintenance de la station, celles-ci seront facturées au souscripteur après « bon de commande ».

Le coût des pièces de rechange et renouvellement d'organes usées, en dehors de la période de garantie feront l'objet d'un devis.

Les commandes seront passées par le titulaire qui aura à sa charge la dépose des organes défectueux et leur repose après réparation.

115

ARTICLE 7 - REMUNERATION DU TITULAIRE

Les prestations du titulaire seront rémunérées par le souscripteur sur la base d'un montant mensuel hors TSS de 79 000 F CFP HT (SOIXANTE DIX NEUF MILLE FRANCS HORS TAXE).

Le montant de l'abonnement est payable à 60 jours après présentation de la facture au souscripteur à la BNC - Complexe EPUREAU Sarl n°14889/00001/1087600/1000/83.

ARTICLE 8 - VARIATION DU PRIX

En cas de reconduction de la convention, les prix seront actualisés pour chaque nouvelle période d'un an par application du coefficient de révision ci-après :

$$K = 0.15 + 0.70 \frac{SAL_m + 0.15 GO_m}{SALO GOo}$$

- L'indice SAL est l'indice « salaire équipé BTP »,
- L'indice GO est l'indice « gas oil »,
- Les valeurs affectées de l'index « m » correspondent au 1^{er} mois de la nouvelle période d'un an en cas de reconduction du contrat,
- Les valeurs affectées de l'index « o » correspondent au 1^{er} mois de la dernière signature du contrat.

Les indices SAL et GO sont ceux publiés régulièrement au JONC. Le coefficient K est arrondi au millième inférieur.

Au cas où les parties ne pourraient se mettre d'accord sur les modalités de la révision, le contrat serait résilié de plein droit à la mise en service des équipements ou ouvrages nouveaux.

ARTICLE 9 - RESILIATION, RUPTURE DU CONTRAT

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- S'il plait au souscripteur, au cas où le titulaire n'aurait pas remédié aux anomalies de fonctionnement imputables à l'exploitant, dans un délai d'un mois suivant la mise en demeure du souscripteur.
- S'il plait au titulaire, à défaut de paiement à son échéance du montant mensuel de l'abonnement, après sommation à payer restée sans suite durant un mois.
- En cas de cessation d'activité de l'exploitant.

Fait à NOUMEA, en double exemplaire, le 02.04..... 2014

Mention manuscrite "lu et approuvé"

EPUREAU SARL

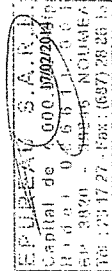
AGENCE GENERALE SYNDIC
Pour le syndicat des copropriétaires de la résidence
ALTHUS BATUS DOMUS APICIUS

«Le souscripteur» lu et approuvé

«Le titulaire»

AGENCE GENERALE - Syndic

35, rue de l'Alma
BP 732 - 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 91 91 - Fax : 27 91 93



Révision n° 5

Chargé d'affaire : Pierre QUENTIN

Contact : Mme Sylvie HOANG

Devis



Mercredi 25 Septembre 2013

Code client : 3402

AGENCE GENERALE

35 RUE DE L'ALMA
BP 732
98845 NOUMEA CEDEX

20 rue Descartes DUCOS - Zone industrielle
BP3820
98848 Noum a Cedex
T l : 28 17 27 - Fax : 28 86 13
epureau@epureau.nc

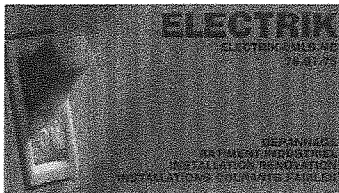
N° : DE000000500	ALTHUS STEP - vidange trimestrielle 10m3
Page : 1/1	

Code	Désignation	Qté	Prix unitaire	Total TTC
1544	<u>Pompage trimestriel du d_canteur/digesteur de la STEP comprenant :</u> - pompage/curage de 10m3 de boues - d potage en centre sp cialis - d placement	1	177 000	185 850
CDREG	<u>Conditions de r_glement :</u> 30 % la commande le solde la livraison			
CDLIV1	<u>Disponibilit_ :</u> En stock			
VALOFR	<u>Validit_ de l'offre :</u> 3 mois			

Total HT	TSS	Total TTC en CFP
177 000	8 850	185 850

Le client :
Nom du signataire
de la mention man
"Bon pour accord"

Signature :



Facture

Le : Jeudi 03 Avril 2014

ELECTRIK

Ridet : 937466-001

BP15328 98004 NOUMEA

Tel. : 76 91 75 / Fax :

E-mail : electrik@mls.nc

Cpte N° : BCI 17499 00010 20565102036 08

AGENCE GENERALE

IMMEUBLE LE BALTHUS

Objet :▯

VERIFICATION DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DE LA MICRO-STATION▯

Facture N° : 2014/04/0001

/ Devis N° : 2014/03/014 du 31/03/2014

Fournitures comprises

1/1

Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire	TSS	Total HT
Controle de l'armoire, vérification de tous les serrages, aspiration et nettoyage du coffret	Forf	1	16 000	<input checked="" type="checkbox"/>	16 000
Total Hors Taxes					16 000
TSS 5% calculée sur : 16 000					800
Total général TTC					16 800
Total des règlements					0
Montant restant à payer (solde) . .					16 800

Montant de la facture en lettres : SEIZE MILLE HUIT CENTS FRANCS CFP

Conditions commerciales :

Le circuit fonctionne. RAS

L'entreprise